



Français voulant faire venir sa mère de tunisie

Par **totonaf**, le **06/07/2011** à **13:42**

Bonjour,rnrnJe suis français et je vie en France depuis 1990 avec ma femme et mes enfants, ma mère (78 ans) est tunisienne et vie en Tunisie, mais plus personne ne s'occupe d'elle là-bas et je dois lui envoyer de l'argent tous les mois pour subvenir à ses besoins, je m'inquiète pour elle et j'aimerais pouvoir la faire venir chez moi et par la suite introduire une procédure pour lui faire des papiers de séjour ou une carte de vie familiale pour qu'elle puisse rester la plupart du temps ici. Que dit dit la loi ? et qu'est ce que je peux faire pour cela ? Merci

Par **mimi493**, le **06/07/2011** à **13:57**

Vous pouvez essayer, à condition qu'elle n'ait plus de famille en Tunisie (qui s'occupe d'elle ou pas).rnSinon, il faudra passer par un droit au séjour "visiteur" et là, outre le fait que vous devrez la prendre en charge, elle devra prendre une assurance-maladie privée (et une complète, pas celle qu'on prend pour touriste)

Par **totonaf**, le **07/07/2011** à **17:14**

BonjourrnrnMerci beaucoup Mimi de votre réponse rapide, vous savez ? je suis prêts à exploiter toutes les pistes.rnrnD'abord c'est moi qui subvient à tous ses besoins depuis 23 ans maintenant, je lui envoi 200 euros mensuellement, mise à part les soins médicaux, optique et dentaire. Personne ne s'occupe d'elle.rnrnEnsuite je ne comprend pas très bien ce que c'est

un "séjour visiteur", étant donné ce n'est pas par le biais d'un visa touristique et qu'il lui faut une assurance maladie complète et non pas celle d'un touriste.
Avez vous une idée de cette assurance maladie complète ?
Pourriez vous m'expliquer un peu le mécanisme de ces procédures.
Merci de votre aide

Par **mimi493**, le **08/07/2011 à 01:35**

La carte de séjour visiteur est un droit au séjour, sans avoir le droit de travailler, en ayant les moyens de vivre en France sans avoir recours à l'aide sociale (donc pas de sécu notamment). 200 euros, ça permet de vivre en Tunisie, peut-être, mais pas en France. Vous devrez soit payer son loyer soit l'héberger chez vous à titre définitif (et donc à avoir un logement assez grand pour ça)
Donc vous devrez vous engager à prendre en charge intégralement votre mère et comme il n'est pas possible que vous ayez les moyens de payer pour ses soins (imaginez qu'une seule journée d'hôpital, dans un service technique, ça peut être 2000 euros par jour, voire plus si elle a besoin de réa), elle doit avoir une assurance personnelle privée prenant TOUT en charge (quand on vient en touriste, on a une assurance ne prenant en charge que l'urgence et le rapatriement)

Par **totonaf**, le **08/07/2011 à 12:25**

Bonjour,
Merci infiniment, reste la première piste alors, car plus personne ne s'occupe d'elle. Moi, ici elle peut vivre avec moi comme toute ma famille ici sans problème si elle peut être prise en charge par la sécu, à part ça, je dispose d'un grand F4, j'ai seulement un seul enfant. tout cela ne serait il pas possible ?
merci encore

Par **mimi493**, le **08/07/2011 à 14:23**

[fluo]Vous pouvez essayer, à condition qu'elle n'ait plus de famille en Tunisie (qui s'occupe d'elle ou pas). [/fluo]

Par **totonaf**, le **09/07/2011 à 01:12**

Merci pour toutes vos réponses, j'essaierais de vous contacter une autre fois si j'ai besoin de savoir quelque chose et si vous le permettez . Merci cordialement